

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	
M. Yves BERTELOOT		

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Georges MAGLICA	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Stéphanie MODDE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles MATHEY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Murat BAYAM	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Association de Prêt d'Honneur du Département de Côte d'Or (APH21) - Demande de subvention 2012**

Cette association créée fin 2001, par la Caisse des dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de Côte d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne, a pour objectif de détecter et de favoriser l'initiative créatrice d'entreprises en Côte d'Or.

Afin d'atteindre ce but, elle doit développer deux axes principaux :

- favoriser l'installation des entreprises en agissant sur l'obtention d'un prêt bancaire nécessaire au financement du projet,
- favoriser la pérennité de ces entreprises.

Leur savoir-faire reconnu par les autres partenaires financiers notamment bancaires, leur a permis d'atteindre leur but technique principal : obtenir un effet de levier significatif sur l'obtention de prêts bancaires nécessaires à la réalisation et à la pérennité des créations et reprises d'entreprises.

En 2011, l'APH 21 a financé l'installation de 86 entreprises (créations et reprises) avec l'octroi d'un prêt d'environ 1 000 € à taux 0 %, permettant ainsi la création ou la sauvegarde de 203 emplois sur le Grand Dijon. Le plan de financement moyen s'élève à 117 000 €.

On peut noter 144 projets installés en 2011 pour 1 441 000 € prêtés à taux 0% en Côte d'Or (plus de 1 200 en dix ans pour près de 12 000 000 € prêtés à taux 0%). Ces 144 projets ont permis de créer ou de sauvegarder 312 emplois.

Répartition par forme juridique en 2011					
EI Entreprise Individuelle (hors auto-entreprise)	EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	SARL Société A Responsabilité Limitée	SASU Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	SNC Société en Nom Collectif	EIRL Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée
28	54	53	5	1	3

On constate un taux de survie moyen à trois ans de 89 %.

En 2011, les porteurs de projets suivis par l'APH21 étaient ainsi répartis :

- 77 % de demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux ;
- 23 % de salariés ou anciens dirigeants d'entreprise.

En 2012, le budget de fonctionnement consacré à ce dispositif d'aide financière aux entreprises de la Côte d'Or est de 212 000 € (cf annexe). Sur cette base, le plan de financement suivant a été arrêté :

<i>Financiers</i>	<i>Montant sollicité</i>
Conseil régional de Bourgogne	30 094 €
Conseil général de la Côte d'Or	35 000 €
Grand Dijon	17 500 €
FEDER	57 906 €
CDC	1 500 €
Autres (Chambres Consulaires)	28 700 €
TOTAL	170 700 €

L'APH 21, en cas de partenariat, s'engage à valoriser le Grand Dijon par le biais de la presse et selon les moyens qui vous conviendront et fera figurer le logo sur tous leurs documents de communication (Site, plaquette...). Elle communiquera également leurs résultats d'action ainsi qu'un rapport d'activité.

Pour mémoire, en 2011, le Conseil de Communauté a accordé une subvention d'un montant de 16 000 € à l'APH 21.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **16 000 €** comme l'an passé sur les 17 500 € demandés, afin de permettre à l'Association de Prêt d'Honneur du Département de Côte d'Or de poursuivre leurs actions en 2012.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 16 000 € au titre de l'exercice 2012 à l'Association de Prêt d'Honneur du Département de Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Budget Prévisionnel

" APH 21 "

DEPENSES	2012	RECETTES	2012
61 Services extérieurs		74 subvention d'exploitation	
_Locations mobilières et immobilières (dont NACRE 2000)		Région	11 000
_Sous traitance générale : CCI 21 NACRE phase 3		FEDER	
62 Autres services extérieurs		Département	9 000
_Rémunérations intermédiaires et honoraires - EC+CC		Emploi tremplin (région)	5 000
_Frais d'actes et de contentieux - Rec.		Nacre phase 2	3 000
_Publicité, publications		Nacre phase 3	3 000
_Déplacements missions		CDC	3 500
_réception		Chambres Consulaires	6 000
_Frais bancaires		Cotisations + dons privés + autres	2 000
_Adhésion FIR + FIP (0).		Grand Dijon	4 000
64 Charges de personnel		75 autres produits de gestion courante	164 000
dont personnels hors CDI : 23000		76 produits financiers	4 500
ITVA (taxes d'app. De form. Et sur les salaires)		A trouver : (fonds privés, FSE, emploi tremplin...)	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	212 000
86 Emplois des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature.	
_Mise à disposition gratuite des biens et prestations		_Prestations en nature	40 000
Temps passé par les bénévoles en CEL: 800 heure à 50 €		Temps passé par les bénévoles en CEL	
TOTAL DES CHARGES	252 000	TOTAL DES PRODUITS	252 000